

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



Un nouveau hangar à l'aéroport de Colmar
Photo couverture : Base nautique de Colmar agglomération

SOMMAIRE

ÉDITO	4
1 - PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION	5
○ PRÉSENTATION	6
○ FONCTIONNEMENT	8
2 - L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION	11
○ DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	12
○ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	20
○ ENVIRONNEMENT	24
○ CADRE DE VIE	30
○ RESSOURCES	35
3 - TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME	41

Directeur de publication

Eric Straumann

Rédacteur en chef

Sylvie Maurutto

sylvie.maurutto@colmar.fr

Rédacteur en chef adjoint

Clarisse Glénat

clarisse.glenat@colmar.fr

Conception

L'attitude 90 - Belfort

Impression

AGI Ingersheim

Crédits photos

Colmar agglomération



EDITO

Eric Straumann

Président de Colmar agglomération / Maire de Colmar



Chers amis,

C'est heureux de vous retrouver, à l'heure où les chiffres du Covid se font encourageants, que je m'en vais partager avec vous – au travers de ce rapport d'activité annuel – **les principales avancées réalisées par Colmar agglomération en 2020**. Une année évidemment faite de multiples rebondissements, mais toujours animée par la motivation sans

faillite et l'engagement de vos élus et des différents services concernés...

Le constat est là : **malgré la crise, l'agglomération a su avancer** en assurant notamment la continuité de ses services. Le challenge était en effet grand, tant la naissance de nouvelles contraintes a nécessité de capacité d'adaptation !

Le tourisme, tout d'abord, a évidemment pâti de la situation qui, en forçant l'annulation de nombreux événements (marchés de Pâques, Foire aux Vins, marchés de Noël...), a entraîné de fortes pertes financières pour les entreprises de la filière. **Colmar agglomération prépare aujourd'hui activement la reprise du secteur**, tout en poursuivant sa politique volontariste de soutien à l'économie locale au travers

d'aides directes, telles que l' « aide à la reprise de locaux d'activités vacants » ou l'« aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de services ».

Un véritable engagement, donc, du côté des entreprises... mais également dans bien d'autres domaines ! **2020 a par exemple été marquée par le renforcement, encore une fois, de notre ouverture vers nos voisins**, avec des relations transfrontalières et européennes favorisées par l'ancrage de différents projets : Regio TriRhena (groupement européen de coopération transfrontalière), Maison Grand Est Europe (MGEE)... autant de noms porteurs de belles réalisations.

L'environnement, aussi, est comme vous le savez au cœur de nos priorités, et 2020 a été bien fournie en événements dans ce secteur : poursuite du Plan climat air énergie territorial, succès de Colmar en matière de biodéchets et de tri, multiplication des déchetteries, distribution de poules, et j'en passe !

Colmar agglomération est en somme sur tous les fronts et, en ces temps perturbés, c'est bien ce dont nous avons besoin : des collectivités sur lesquelles nous pouvons compter !

1

PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

- PRÉSENTATION
- FONCTIONNEMENT

PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION

CARTE D'IDENTITÉ de Colmar agglomération

○ Le périmètre

1^{er} novembre 2003

Création de la communauté d'agglomération de Colmar avec Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim / **8 communes.**

1^{er} janvier 2006

Adhésion de la commune de Jepsheim / **9 communes.**

1^{er} janvier 2012

Intégration des communes de Herrlisheim-près-Colmar, Niedermorschwihr, Walbach, Zimmerbach et Sundhoffen / **14 communes.**

30 novembre 2015

La « communauté d'agglomération de Colmar » devient « Colmar agglomération ».

1^{er} janvier 2016

Adhésion des communes d'Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried (commune nouvelle associant Holtzwihr et Riedwihr) et Wickerswihr / **20 communes.**

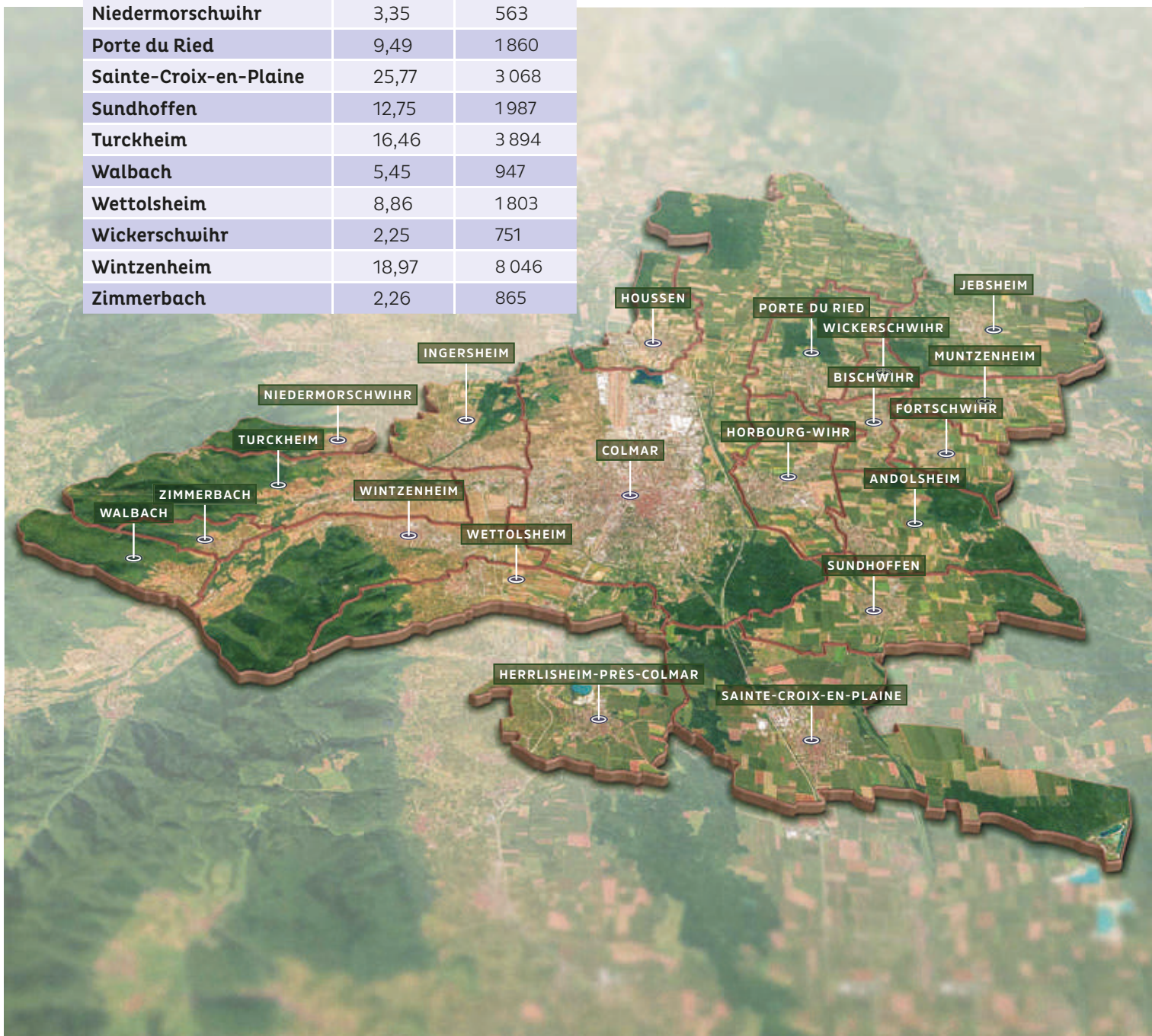
Colmar agglomération au 1^{er} janvier 2021

20
communes

115 976
habitants

244,36
km² de
superficie

	Surface (km ²)	Nombre d'habitants
Andolsheim	11,58	2 244
Bischwihr	3,23	1 104
Colmar	66,57	69 774
Fortschwihr	4,78	1 204
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1 865
Horbourg-Wihr	9,42	6 217
Houssen	6,70	2 304
Ingersheim	7,44	4 755
Jebsheim	14,85	1 425
Muntzenheim	6,48	1 300
Niedermorschwihr	3,35	563
Porte du Ried	9,49	1 860
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	3 068
Sundhoffen	12,75	1 987
Turckheim	16,46	3 894
Walbach	5,45	947
Wettolsheim	8,86	1 803
Wickerschwihr	2,25	751
Wintzenheim	18,97	8 046
Zimmerbach	2,26	865



FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Les conseillers municipaux

Des conseillers municipaux des 20 communes de l'agglomération ont été élus pour siéger au conseil communautaire.

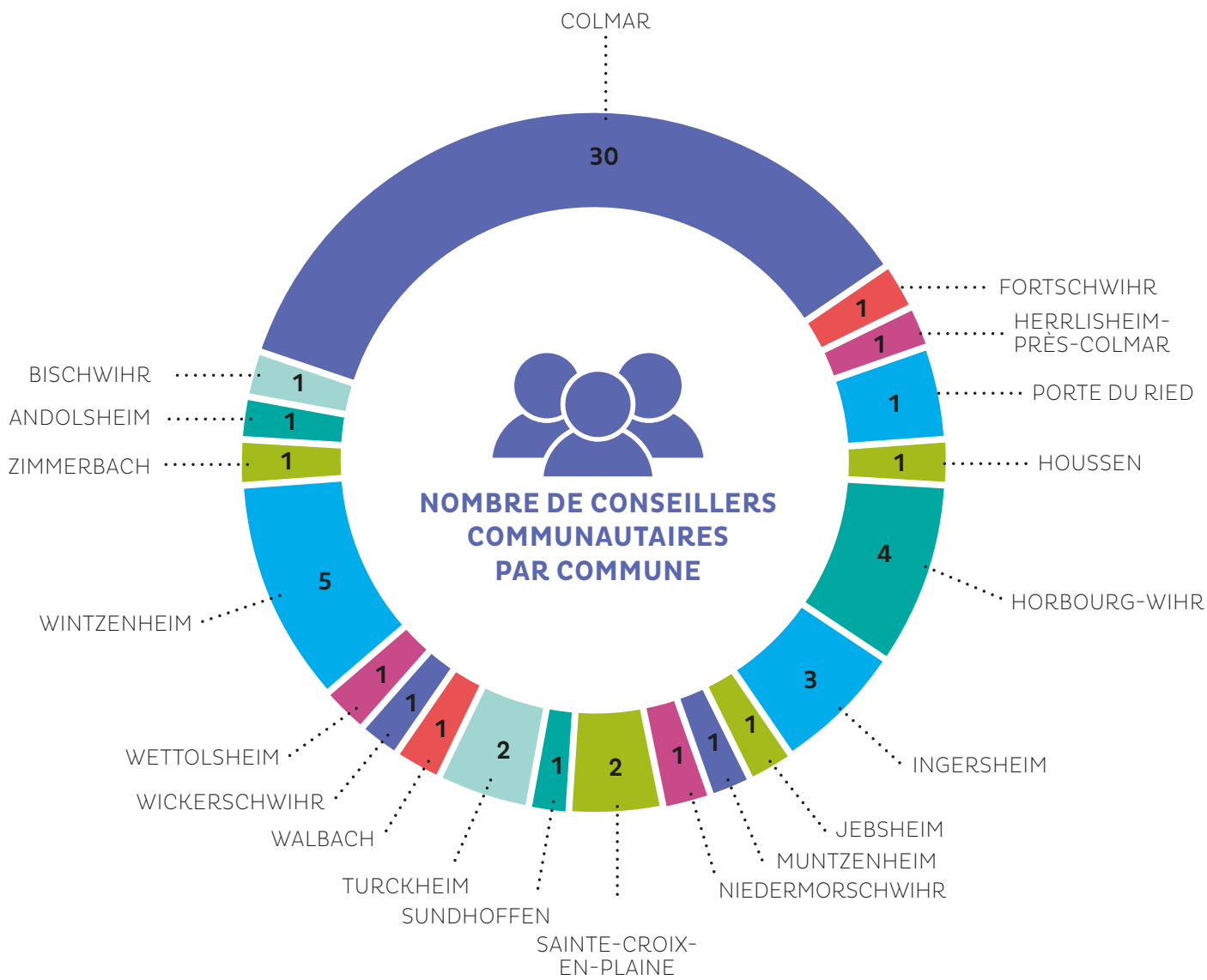
Les conseillers communautaires

Les conseillers communautaires, au nombre de 60, élisent parmi eux les membres du bureau de l'agglomération.

Le bureau de l'agglomération

Le bureau de l'agglomération est composé du président, de 11 vice-présidents et de 19 assesseurs.

**LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION
GARANTISSENT LA REPRÉSENTATION DE CHAQUE COMMUNE
DANS LES INSTANCES DE L'AGGLOMÉRATION, QU'IL S'AGISSE DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE, DU BUREAU OU DES COMMISSIONS.**



Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de Colmar agglomération.

Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire.

Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

Le bureau

Le bureau réunit le président, les 11 vice-présidents et 19 assesseurs élus au sein du conseil communautaire.

Le bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

Le président

Le président est élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires.

Il préside le conseil et le bureau.

○ Le Collège des Maires

C'est l'instance politique clé des institutions communautaires. Elle réunit le Président de Colmar agglomération, les vice-présidents et Maires des communes membres de l'intercommunalité. C'est l'organe d'orientation stratégique de la Communauté d'Agglomération. Le collège des maires se réunit 6 fois en moyenne par an. Chaque maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

En matière de gouvernance de l'intercommunalité, le Collège des Maires et vice-présidents est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

○ Les commissions

Les 3 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Elles réunissent, sous la présidence d'un vice-président délégué, les conseillers communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.



○ La commission consultative des services publics

En mars 2019, la commission s'est réunie pour le renouvellement du contrat de délégation de service public des transports urbains. Puis en juin elle s'est réunie pour examiner les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de Colmar agglomération : sur le service public des transports, sur la société de l'aéroport de Colmar SAS, sur l'office du tourisme communautaire, sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères, de la gestion des campings communautaires.

○ La commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la communauté d'agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges.

L'ACTIVITÉ 2020 EN CHIFFRES

51 marchés pris

7 conseils communautaires

4 bureaux

5 Mairies-VP

187 délibérations

2

L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION

- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- ENVIRONNEMENT
- CADRE DE VIE
- RESSOURCES

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parmi les compétences obligatoires de Colmar agglomération, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. Ainsi par ses actions, Colmar agglomération amplifie ses relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de l'agglomération au travers de rencontres régulières, maintient une pression fiscale limitée sur les entreprises et renforce ses outils de soutien à l'économie locale.

L'objectif est bien la création de valeur ajoutée et donc d'emplois pour l'ensemble de la population.



466 002€

**ONT ÉTÉ ENGAGÉS DEPUIS LE DÉBUT
DE LA MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS**

○ Faits marquants en 2020



Soutien à l'économie locale

Colmar agglomération poursuit sa politique volontariste de soutien à l'économie locale au travers d'aides directes :

- « aide à la reprise de locaux d'activités vacants »
- « aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de services »

Le dispositif d'aide à l'investissement matériel par les entreprises a été supprimé fin 2017. Ce dispositif a été établi en 2020, en partenariat avec la Région Grand Est, et élargi aux investissements immatériels.



En 2020,
8 entreprises
ont pu bénéficier d'un dispositif
d'aides pour un montant total de
63 606€

○ Aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, d'activités ou de services

La question du dynamisme commercial revêt un caractère stratégique pour Colmar agglomération. Un local vide véhicule une image négative faisant de la lutte contre la vacance des locaux à vocation commerciale ou artisanale : un levier fort d'action.

Colmar agglomération a donc mis en place une aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux ou artisanaux ou de services pour lutter contre la vacance immobilière.

Ce dispositif consiste en une subvention de 20% des travaux réalisés par le nouvel exploitant d'un local vide (sans qu'un délai de vacance minimal soit imposé), dans la limite de 6 000 € d'aide.

Les travaux réalisés devront être conformes aux règlements d'urbanisme et aux autorisations obtenues (autorisation de travaux, déclaration préalable, permis de construire...).

○ Aide à la reprise de locaux d'activités vacants

Depuis le Conseil Communautaire du 16 juin 2016, ce dispositif préexistant sur Colmar a été étendu à l'ensemble des communes de Colmar agglomération. Cette aide vient compléter l'aide à l'aménagement intérieur des locaux, mise en place en 2015. Elle vient donc renforcer les moyens de la collectivité pour lutter contre la vacance des locaux d'activité.

Elle s'adresse à toutes les personnes faisant l'acquisition d'un local d'activités, inexploité depuis plus de 6 mois, afin

d'y implanter une nouvelle activité. La collectivité intervient à hauteur de 20% des frais d'acquisition du local, dans la limite de 6 000 €. L'aide peut être cumulée avec l'aide à l'aménagement intérieur des locaux d'activité.

○ Zones industrielles et d'activités

La rareté du foncier économique et l'apparente saturation des zones d'activités existantes sur le territoire de Colmar agglomération ne permettent plus que difficilement de proposer des solutions d'implantation aux entreprises.

La reconversion de la friche des anciennes papeteries de Turckheim est une opportunité pour créer une nouvelle offre de terrains à destination des entreprises du secteur, tout en maîtrisant la consommation foncière.

L'emprise totale du site est de 10 ha : 3 ha sont dédiés à un quartier résidentiel et 7 ha sont appelés à devenir une zone d'activités économiques avec une vingtaine de lots.

Une étude sur un schéma directeur des zones d'activités a été lancée en 2020. Cette étude a notamment pour objectif d'identifier les secteurs destinés à accueillir de futures zones d'activités et d'en établir leur programmation.

La problématique du traitement des boues de papeterie sur le site nécessite des études complémentaires.



○ Pépinière d'entreprises dans le quartier Europe

Cette pépinière comprendra un espace de coworking, une vingtaine de bureaux et quatre ateliers. Les marchés de travaux pour la construction de la pépinière ont été attribués, pour un montant de 1,8 M€ HT. La construction du bâtiment est en cours.

1,8 M€
ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS
POUR LA CONSTRUCTION
DE LA PÉPINIÈRE



○ Ancienne gare de marchandises

Colmar agglomération projette d'acquérir auprès de la SNCF environ cinq hectares, afin d'y réaliser un projet axé sur le développement économique. L'étude d'actualisation des coûts de libération et de reconstitution d'équipements ferroviaire, réalisée par les équipes d'ingénierie de la SNCF, s'est terminée fin 2020.

2. EMPLOI

○ La clause d'insertion : un levier pour l'emploi

Depuis 2006, la commande publique, en application de la Charte nationale d'insertion, permet aux acteurs publics d'agir en faveur de l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Ainsi, dans le cadre des travaux engagés par Pôle Habitat et la Ville de Colmar au titre des opérations inscrites dans les programmes de renouvellement urbain, il est prévu de consacrer un quota de 5 à 10% de la totalité des heures travaillées dans les marchés de travaux, au profit de personnes en recherche d'emploi en insertion (en priorité issues des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville).

2 opérations menées par la Ville de Colmar :

- extension de la bibliothèque Bel'Flore : 214 heures d'insertion réalisées en 2020.
- Création d'un périscolaire à l'école maternelle Sébastien Brant : 126 heures d'insertion réalisées en 2020.

1 opération initiée par Pôle Habitat Colmar Centre Alsace :

- Construction du bâtiment La Fonderie, à Ingersheim : 719 heures d'insertion réalisées en 2020.

Chiffres clés 2020
cumul depuis 2006



135 236 heures

d'insertion réalisées depuis le démarrage du dispositif en 2006 (soit 5 390 h réalisées en 2019 et 1 059 h réalisées en 2020)

42 opérations de travaux

434 bénéficiaires

297 entreprises
de tous corps d'états



○ Autres actions en faveur de l'emploi

Depuis 2015, Colmar agglomération soutient, aux côtés des communes et de leurs Centres communaux d'action sociale (CCAS), l'action des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

En 2020, le soutien de Colmar agglomération à ces structures s'est élevé à 29 760 €.



MISSION LOCALE DES JEUNES

- **184 830 €** de subvention annuelle,
- **1 297 jeunes de Colmar agglomération accompagnés** dans l'un des 4 points d'accueil de Colmar agglomération (Colmar, Antenne Europe et permanences à Wintzenheim et à Muntzenheim). Bien qu'une stabilisation des effectifs accueillis soit constatée depuis début 2017, les équipes de la Mission locale confirment pour la deuxième année consécutive un nombre plus important d'entretiens individuels, afin d'accompagner les jeunes vers une solution d'insertion professionnelle et sociale.

PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE DE COLMAR

- **17 522 €** de subvention en 2019
- **18 prêts d'honneur** accordés pour 96 800 €
- **92 % des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi**
- **86 % étaient des femmes**
- **27 emplois créés ou maintenus**
- **69 % des bénéficiaires sont parrainés** par des chefs d'entreprises expérimentés qui vont les aider à pérenniser leur activité.

Taux de pérennité à 3 ans des entreprises accompagnées par Initiative Colmar Centre-Alsace : 94%

SOUTIEN DES AGENCES RÉGIONALES LOCALISÉES À COLMAR

Au courant de l'année 2019, la Région Grand Est a souhaité revoir l'affectation des effectifs de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, en relation avec l'Agence de Développement d'Alsace et l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, pour rendre les actions de chacune plus lisibles et encore plus efficaces. En 2020, Grand E-nov et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace unissent leurs forces pour devenir Grand E-Nov+. Ces trois agences occupent des locaux au sein du Château Kiener. Colmar agglomération continue d'apporter son soutien aux trois agences au travers de subventions d'un montant total de 57 000 € et leur fait bénéficier d'un loyer attractif au Château Kiener.



1297

**JEUNES ACCOMPAGNÉS
DANS L'UN DES 4 POINTS**

3. UNIVERSITÉ

○ L'offre universitaire de la Ville de Colmar

Colmar accueille 2 campus universitaires : le Grillenbreit et le Biopôle. Deux unités de formation et de recherche sont installées sur les campus (Faculté de Marketing et d'Agrosciences et Institut Universitaire de Technologie) ainsi que 2 laboratoires :

- **Le Laboratoire Vigne Biotechnologie Environnement (LVBE) au Biopôle,**
- **Le Centre de Recherche sur les Médiations** (centre interdisciplinaire autour notamment des sciences de l'information et de la communication) **au Grillenbreit.**

Certains diplômes peuvent être préparés par apprentissage ce qui permet un renforcement des liens avec le tissu économique local.

L'Université de Haute-Alsace est l'une des universités qui compte le plus d'étudiants en apprentissage au niveau national, avec 11% d'apprentis



Colmar compte plus de **3819 étudiants post-bac** (public et privé)

○ Les soutiens de Colmar agglomération à l'UHA

Depuis le transfert de la compétence « Enseignement supérieur » au 1^{er} janvier 2014, Colmar agglomération soutient les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que la recherche et l'innovation par l'attribution de différentes subventions.

SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À L'INNOVATION

Colmar agglomération soutient également des événements ou des actions qui permettent d'augmenter la visibilité des pôles universitaires colmariens. L'Université de Haute-Alsace a annulé les événements en 2020, en raison de la crise sanitaire.

Enfin, Colmar agglomération soutient les actions menées par le Pôle de compétitivité Alsace Biovalley, spécialisé dans l'innovation thérapeutique (subvention de 5 000 €).

CAMPUS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS AGROALIMENTAIRES GRAND EST

Le Campus des métiers et de la qualification (CMQ) agroalimentaire Grand Est a été créé en 2018. Colmar agglomération a appuyé la démarche de labellisation et, comme adhérent du CMQ, participe désormais à sa gouvernance.



▶ **18 500 €** de subvention annuelle de Colmar agglomération



○ Les perspectives

Outre le maintien des soutiens actuels, Colmar agglomération contribuera à hauteur de 1 630 000 €, sur les 13 M€ d'opérations inscrites, au volet Enseignement Supérieur Recherche Innovation ESRI du Contrat de Plan État-Région (CPER) couvrant la période 2015-2020.

EXEMPLES D'ACTIONS PRÉVUES PAR LE CPER AU TITRE DE SUPÉRIEUR

- **Opération Phenotis** (déconstruction / reconstruction de serres à l'INRA)
> **contribution 375 000 €** (montant total de l'opération 2M€)

- **Création d'un pôle de formation** autour du bilinguisme à l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Colmar (ESPE)
> **contribution 227 000 €** (montant total de l'opération 1,250 M€)

4. TOURISME

○ Colmar agglomération, une forte attractivité touristique indéniable

Du tourisme urbain, avec Colmar qui propose une offre prestigieuse d'outils culturels, à la route des vins en passant par les villages viticoles typiques et à l'Est par les rieds et forêts, notre territoire est un concentré d'Alsace.

Colmar, classée station de tourisme, voit son centre-ville historique cité dans tous les classements des incontournables à visiter. L'offre muséale est importante (musée Unterlinden, musée du jouet, musée Bartholdi...

Les communes viticoles (Turckheim, Wintzenheim, Wettolsheim, Ingersheim, Niedermorschwihr ...), traversées par la route des vins d'Alsace, attirent un grand nombre de visiteurs. Ces communes ont su développer l'œnotourisme, fort vecteur de développement économique.

L'Est du territoire présente une diversité paysagère remarquable, (rieds et ses forêts) ce qui permet de proposer des activités de plein-air aux touristes et aux habitants.

La dernière étude, menée en 2019, sur les retombées économiques du tourisme dans le périmètre de Colmar agglomération avait confirmé l'enjeu en termes d'emplois et de richesse du secteur du tourisme.

événements de notre territoire (marchés de Pâques, Foire aux Vins, marchés de Noël) ont dû être annulés, ce qui a entraîné une forte perte financière pour l'ensemble des entreprises liées au tourisme.

Néanmoins, cette crise n'a pas empêché l'émergence de nouveaux projets de qualité sur notre territoire, notamment dans le secteur hôtelier. Ces projets à venir vont permettre le développement de chantiers pour tous les corps de métier, et principalement, pour les entreprises locales.

Colmar agglomération soutient la promotion et la coordination des actions touristiques, notamment à travers le versement d'une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme communautaire « Colmar et sa Région », dont le périmètre d'action est l'ensemble du territoire à savoir la promotion touristique des 20 communes de l'agglomération.

Il est nécessaire aujourd'hui de préparer la reprise du secteur du tourisme tout en restant actif afin de capitaliser sur la notoriété acquise et de rencontrer l'ensemble des Maires de l'agglomération afin de voir de quelle manière les mettre en valeur.



Le tourisme a, de plus, permis de développer à l'international notre notoriété ce qui a été un formidable levier pour l'attractivité globale du territoire.

Malheureusement, la situation sanitaire liée au Covid 19 a bouleversé le monde du tourisme. Les principaux



Colmar agglomération : un territoire ouvert

○ Le pôle métropolitain d'Alsace

Colmar agglomération rejoint, en 2015, le pôle métropolitain d'Alsace créé le 1er janvier 2012 par la Communauté urbaine de Strasbourg et Mulhouse Alsace agglomération. En 2019, suivront les communautés d'agglomération de Haguenau et de Saint-Louis. Avec près de 1,1 million d'habitants, le pôle métropolitain d'Alsace regroupe ainsi plus de la moitié de la population alsacienne. Son budget est de 420 000 euros.

Depuis 2020, il est présidé par Éric Straumann, président de Colmar agglomération.

A sa création, le pôle métropolitain s'est vu confier 3 missions : l'élaboration d'un projet stratégique, l'élaboration d'une stratégie d'accessibilité, la mise en œuvre de projets et actions d'intérêt métropolitain, essentiellement dans les domaines du développement économique, du tourisme, du marketing territorial, de l'enseignement supérieur, de l'ingénierie transfrontalière et européenne.



○ Les relations transfrontalières...

Colmar agglomération est membre fondateur de l'Euro-district « Region Freiburg, Centre et Sud Alsace », qui a pris en 2020 la forme juridique d'un groupement Européen de coopération transfrontalière (GECT). Il a pour missions de mener à bien les échanges franco-allemands à travers des projets concrets et en travaillant à desserrer les freins administratifs.

Colmar agglomération est membre depuis 2018 de la **Regio TriRhena**, association de droit allemand (2000).

Cette plateforme de coopération tri-nationale (F, CH, D) dont les membres « historiques », outre les collectivités territoriales, sont les Chambres de commerces et l'aéroport de Bâle, Mulhouse et Freiburg, a pour activité principale la visite de sites industriels et ou de centres de recherche appliquée.

○ ...et européennes.

Colmar agglomération est membre fondateur de la **Maison Grand Est Europe (MGEE)** qui défend les intérêts des collectivités de la Région Grand Est auprès des institutions européennes et qui prendra la forme juridique d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) en 2021.

La Maison Grand Est Europe travaille au sein des Institutions européennes pour peser sur les orientations

communautaires et défendre les projets des partenaires. Elle propose ses compétences et son réseau pour une aide technique et logistique à l'élaboration de projets.

La Maison Grand Est Europe peut être saisie très en amont d'un projet pour un appui à son élaboration et à l'obtention de fonds européens.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. TRANSPORTS ET MOBILITÉ

○ Renouvellement du matériel roulant

Colmar agglomération a continué son programme d'investissement en commandant deux nouveaux auto-bus fonctionnant au gaz naturel pour un montant de 654 K€.

○ Accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite

En 2020, l'intégralité du matériel roulant circulant sur le réseau urbain est accessible. De même, la quasi totalité des arrêts de bus ainsi que l'agence commerciale TRACE est accessible.



○ Transports scolaires

Poursuite du dispositif de gratuité des transports en commun pour les collégiens durant l'année scolaire. Seule la période des vacances reste à la charge des familles. Colmar agglomération a financé 194 K€ TTC sur l'année scolaire 2019/2020 pour 1378 bénéficiaires.



1 378 collégiens

**ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019.**

○ Liaisons d'intérêts touristiques

Colmar agglomération a participé au financement de la liaison transfrontalière par autocar entre Colmar et Breisach à hauteur de 10 K€ TTC.

○ Navettes « cœur de Ville »

Lancé fin avril 2019, le service de navettes gratuites et électriques « Cœur de Ville » a rapidement trouvé son public avec une fréquentation moyenne de près de 350 personnes/jours (chiffres de fréquentation observés avant la crise sanitaire de la COVID-19).

En complément depuis août 2020, tous les samedis matin, une navette gratuite assure la liaison aller/retour entre l'arrêt Théâtre et l'arrêt Wineck afin de renforcer la desserte en transports publics du Marché St Joseph.

○ Gratuité exceptionnelle du réseau

Afin de relancer la fréquentation qui a connu une importante baisse depuis le début de la crise sanitaire, l'ensemble du réseau TRACE a été rendu gratuit, à titre exceptionnel du 15 juillet au 31 août.

○ Budget transport :

• Le budget transport a été principalement financé en 2020 par :

- les recettes provenant de la taxe du versement mobilité :
6 650 K€ HT*

- les recettes de billetterie du réseau TRACE :
1 300 K€ HT*

- la dotation globale de décentralisation versée par l'État :
173 K€ HT*

- la redevance d'exploitation des surfaces publicitaire des abris bus : **134 K€ HT***.

*Montant en diminution par rapport à l'année 2019 à cause de la crise sanitaire.

○ Perspectives 2021

• Mise en service d'une application smartphone pour le réseau TRACE,

• Achat de quatre nouveaux autobus fonctionnant au gaz naturel,

• Lancement d'une étude pour la mise en service à moyen terme, d'un nouveau système de billetterie.





2. SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Une enveloppe pour l'aide aux investissements ou pour la réalisation de projets d'équipements a été fixée par Colmar agglomération à hauteur de 5 M€ pour la période triennale 2017 à 2019.

En 2019, 17 communes ont bénéficié des fonds de concours pour un montant total de 1,4 M€.

Le montant total du fonds de concours pour la période 2014 à 2019 est de 9,758 M€.

Dans sa séance du 21 mars 2019, le conseil communautaire a décidé de créer un fonds de concours exceptionnel fixé à 25 € par habitant pour la période 2019-2020 d'un montant global de 2,9 M€.

4 communes ont bénéficié de ce fonds de concours en 2020 pour un montant de 187 675 M€.



187 675 M€

**EN SOUTIEN AUX PROJETS
DE 4 COMMUNES EN 2020**

3. POLITIQUE DE L'HABITAT

○ Adoption du troisième Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025

Le 3^e Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Colmar agglomération a été adopté par le conseil communautaire le 17 décembre 2020. Il formalise l'ensemble de la politique de l'habitat pour une durée de six ans à travers 12 actions et un budget annuel moyen de 687 500 €.

○ Les nouveaux moyens financiers mis en œuvre sont conséquents avec par exemple :

- **436 000 €** d'aides aux bailleurs chaque année pour la construction, l'acquisition-amélioration et la réhabilitation de logements sociaux,
- **40 000 €** d'aides annuelles pour la rénovation énergétique des logements de propriétaires sous plafonds de ressources.



○ Le programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire se décline de la manière suivante :

- **Action 1** : Aider les bailleurs à construire dans le neuf et en acquisition/amélioration des logements aidés.
- **Action 2** : Aider les bailleurs pour la rénovation du parc aidé existant.
- **Action 3** : Accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs modestes et très modestes.
- **Action 4** : Travailler avec les bailleurs sociaux et les promoteurs privés sur la programmation des logements.
- **Action 5** : Démontrer et demander le classement de la ville de Colmar en zone B1.
- **Action 6** : Observer localement l'habitat et le foncier.
- **Action 7** : Suivre la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).
- **Action 8** : Améliorer la connaissance des problématiques rencontrées par les copropriétés du territoire.
- **Action 9** : Favoriser l'adaptation du parc et de l'environnement aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap.
- **Action 10** : Veiller à une production de logements favorisant les parcours résidentiel des jeunes.
- **Action 11** : Veiller à une offre de logement et d'hébergement accessible et adaptée aux personnes défavorisées.
- **Action 12** : Gens du voyage.

ENVIRONNEMENT

1. ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

L'Observatoire de la nature, véritable maison de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable, accueille chaque semaine des scolaires, de la maternelle au lycée (80% de son public) et des adultes dans le cadre de formations ou d'animations diverses. Le siège de l'association, situé au cœur de la forêt du Neuland, est également exemplaire à travers la réhabilitation d'anciens bâtiments et la construction de locaux neufs respectueux de l'environnement (isolation, toiture végétalisée, géothermie...).

Suite aux différentes restrictions imposées par le contexte sanitaire en 2020, l'Observatoire de la nature n'a pas pu assurer normalement son activité de sensibilisation au contact de ses différents publics : scolaires, enfants en loisirs grand public. 3 600 personnes, au lieu des 11 000 de l'année 2019, ont pu bénéficier d'une animation.

Afin de poursuivre sa mission d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'Observatoire

de la nature diffuse tous les jeudis depuis le mois de mai une chronique nature sur sa page Facebook et sa chaîne Youtube. L'association a également mis à profit ce temps pour concevoir une malle pédagogique sur les trames vertes et bleues à destination des scolaires, des techniciens et des élus des collectivités.

EN 2020

4 314 PARTICIPANTS SENSIBILISÉS

3 159 ÉLÈVES DE LA MATERNELLE AU LYCÉE

36 CHRONIQUES NATURE PUBLIÉES

observatoirenature.fr
info@observatoirenature.fr



2. POLITIQUE CLIMAT

Air - Énergie

Colmar agglomération poursuit le processus d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial réglementaire (PCAET),

Selon les prescriptions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. D'importantes étapes de cette démarche ont déjà été franchies telles que la réalisation d'un diagnostic complet du territoire, l'analyse des forces et faiblesses du périmètre d'étude au regard des enjeux air-climat-énergie, l'identification d'axes prioritaires d'intervention, la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Au cours de l'année 2020, les travaux se sont concentrés sur l'élaboration d'un projet de plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation. Mais la collectivité n'a pas attendu cette démarche réglementaire pour agir en faveur du développement durable. Certaines actions sont mises en œuvre dans ce domaine depuis plus de dix ans, comme par exemple, le dispositif d'aides à la rénovation énergétique de l'habitat et au développement des énergies renouvelables. Créé en 2009 par Colmar en partenariat avec le fournisseur local d'énergie Vialis, ce programme a été étendu, à partir 2015, à l'ensemble du périmètre de Colmar agglomération.

Les particuliers qui en font la demande peuvent bénéficier de subventions pour leurs travaux s'ils sont conformes aux critères d'éligibilité.

Le dispositif s'applique aussi bien à l'habitat collectif qu'aux maisons individuelles.

Les résultats sont significatifs, depuis le début de la mise en place de ce programme d'aides, plus de 4 300 dossiers ont ainsi pu être subventionnés, dont 2 700 sur la Ville de Colmar, pour un montant global d'aide de 3,16 M€, dont 1,75 M€ d'aides de la collectivité et 1,41 M€ d'aides complémentaires de VIALIS sur son périmètre.

3,16 M€
D'AIDES VERSÉES

1,75 M€ DE LA COLLECTIVITÉ
1,41 M€ D'AIDES COMPLÉMENTAIRES
DE VIALIS SUR SON PÉRIMÈTRE

Le montant global des travaux mis en œuvre dépasse les 19 M€, avec des retombées importantes sur l'économie locale.

Grâce à ce dispositif et depuis le début de l'opération 27 000 Tonnes équivalent CO₂ ont pu être évitées (1 Teq CO₂ correspond aux émissions du chauffage d'un logement 3 pièces, sur une année).

27000 Tonnes
D'ÉQUIVALENT CO₂ ÉVITÉES

○ Mise à disposition d'outils d'aide à la décision

La collectivité a également initié des démarches innovantes pour accompagner la transition énergétique du territoire, à titre d'exemples citons :

- la réalisation d'une thermographie aérienne du patrimoine bâti : grâce à cet outil, il est possible de prendre connaissance des déperditions thermiques en toiture.

Les résultats sont présentés sur le site Internet de la collectivité (accès libre et gratuit) sous forme d'une cartographie indiquant les différents niveaux de performance thermique, à l'aide d'un code couleurs.

- la mise à disposition d'un cadastre solaire : également accessible en quelques clics sur le site Internet de Colmar agglomération, ce logiciel permet d'évaluer gratuitement la pertinence d'une installation solaire sur l'ensemble des toitures du territoire.

○ Conseils personnalisés grâce à l'Espace FAIRE avec Info Énergie (EIE)

Ce service permet de prodiguer des conseils indépendants et gratuits aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de l'habitat.

En 11 ans d'activité, ce service a enregistré 7 600 contacts (dont plus de 3 000 sur le périmètre de la Ville de Colmar) et a participé à 193 manifestations (salons, conférences...).

Cette action soutenue est par l'ADEME et la Région Grand Est.

○ Plateforme de rénovation énergétique OKTAVE :

La collectivité a mis en place, depuis 2016, une plateforme de rénovation énergétique OKTAVE. Ce service s'adresse aux propriétaires de logements souhaitant engager des projets de rénovation complète et performante (niveau BBC : Bâtiment Basse Consommation).

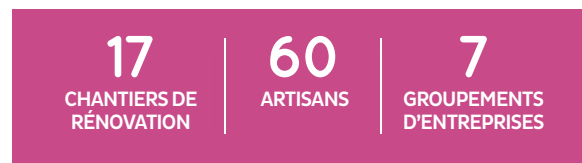
Colmar agglomération est la structure porteuse de ce projet. Ce programme a bénéficié de subventions de l'ADEME, de la Région Grand Est et de contributions financières des intercommunalités membres du Grand Pays de Colmar (périmètre du dispositif).

La plateforme de rénovation a pour principales missions de promouvoir et d'assurer le service d'accompagnement des particuliers, du montage du projet à la finalisation des travaux. Accompagnés par des conseillers en efficacité énergétique, les propriétaires entrent dans un processus de simplification des démarches administratives et techniques, tout en bénéficiant de l'expertise d'artisans locaux formés et couvrant l'ensemble des corps de métiers.

A ce jour, la plateforme locale de rénovation énergétique a permis de former une soixantaine d'artisans et a accompagné la réalisation de 17 chantiers de rénovation.

Le Collège des Présidents du Grand Pays de Colmar a décidé de créer, à partir du 22 mars 2019, un dispositif d'aides à destination des habitants et des artisans.

L'enveloppe consacrée à ce programme de subventions est de 130 000 € et doit permettre d'alléger les frais d'accompagnement des particuliers et les coûts de formation des entreprises.



Pour vous accompagner au mieux dans ces démarches, les deux conseillers de l'Espace FAIRE de Colmar agglomération sont à votre écoute :

**32 cours Sainte-Anne, 68024 Colmar Cedex
03 69 99 55 69 ou 03 69 99 55 68
conseiller.renovation@agglo-colmar.fr**

3. EAU POTABLE, EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

L'année 2020 a été marquée par des montants cumulés de programme de travaux d'eaux potable, d'assainissement et d'eaux pluviales s'élevant à 6 111 000 € HT.

Des opérations très diverses ont été réalisées, comme :

- La poursuite de la phase 1 des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement de Horbourg-Wihr, qui consiste au réaménagement de la station de pompage principale de Horbourg-Wihr ; la totalité de l'opération étant estimée à 9 070 000 € HT.
- Le lancement de l'étude relative au schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales sur le périmètre comprenant le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE), la communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK), la communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM), le Syndicat intercommunal des Eaux de la Plaine de l'ill (SIEPI), le Syndicat Mixte d'Assainissement du Vignoble (SMAV) et la Commune de Bennwihr.
- Démarrage de la concertation avec le monde agricole pour la mise en place d'un contrat de solutions territorial sur l'aire d'alimentation du captage de Jepsheim visant à la préservation de la ressource en eau.

Les modifications suivantes ont par ailleurs été opérées sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales :

Renouvellement, réhabilitation et extension des réseaux d'eaux potable et d'assainissement :

- Colmar : Amont STEP – Rue du Ladhof, Rue des Jardins, Rue des Jacynthes, Rue du Peuplier, Rue Charles Grad, Avenue Clemenceau, Rue des Vosges, Rue du Hohlandsbourg, Rue de la Schlucht, Chemin de la Speck, Rue de Guémar, Rue Basque – Rue des Tripiers, Rue Victor Huen.
- Ingersheim : Route de Turckheim.
- Jepsheim : Rue de Riedwihr.
- Turckheim : Route Romaine.
- Wintzenheim : Rue Aloyse Meyer, Rue Joffre.

Renouvellement, réhabilitation et extension des réseaux d'eaux pluviales :

- Andolsheim : Carrefour Grand'Rue et rue de Sundhoffen.
- Colmar : Rue des Jacynthes, Rue des Jardins, Parking de la Montagne verte, Rue des Vosges, Rue de Vienne, Rue de l'Oberharth.
- Horbourg-Wihr : Rue Betz.
- Ingersheim : Parking arrière Mairie.
- Houssen : Rue d'Ostheim – Rue du Cimetière.
- Jepsheim : Rue de Riedwihr.
- Sundhoffen : Rue de la Gare.
- Turckheim : Route Romaine.

4. DÉCHETS

○ Les bio-déchets

Fin 2020 les quantités de bio déchets collectées sont de 4 400 tonnes, soit 85 tonnes (< W42, 7/an/habitant) de bio déchets par semaine, ce qui représente l'équivalent hebdomadaire d'un chargement de 9 bennes à ordures ménagères pleines.

Colmar est aujourd'hui considérée au niveau national comme ville pilote en matière de mise en place de la collecte à domicile des bio-déchets. En effet cet objectif est aujourd'hui inscrit dans la loi de transition énergétique dont l'objectif est la couverture du territoire national d'ici 2025. Nous avons donc de l'avance en la matière!

Parallèlement, les ordures ménagères incinérées diminuent. Leur poids s'élevait à 33 000 tonnes en 2004 date de création de Colmar agglomération, il est aujourd'hui de 22 360 tonnes pour 20 communes alors qu'au début nous étions à 8 communes.



22 360
NOMBRE DE TONNES
D'ORDURES MÉNAGÈRES
INCINÉRÉES
POUR 20 COMMUNES

4 400
NOMBRE DE TONNES
DE BIODÉCHETS
COLLECTÉES EN 2020



210 000

PASSAGES
SUR LES DÉCHETTERIES
EN 2019

○ Les déchetteries

Nous fonctionnons avec 3 nouveaux centres de tri depuis fin 2019. (Coût d'investissement HT : Europe 3 159 070 M€, Ladhof 2 484 678 M€ et Ill à Horbourg-Wihr 1 472 931 M€.

Le tri des déchets y a progressé pour atteindre le ratio de 80 % de déchets recyclés. Sur la déchetterie Ladhof et Europe les usagers sont systématiquement accueillis par un agent qui gère une ressourcerie. **Celle-ci ont permis de détourner 95 tonnes d'objets sur l'année 2020.**

L'ouverture de la déchetterie Europe a été vécue comme un vrai soulagement par la population de l'Ouest de Colmar agglomération. En effet à l'Ouest de la vois ferrée ce sont jusqu'à 53 000 usagers qui peuvent pratiquer ce site. On y collecte annuellement 24 500 tonnes de déchets dont 5 630 tonnes de déchets verts. On a enregistré plus de 210 000 passages sur les déchetteries en 2019 pour 25 000 usagers les ayant pratiquées au moins une fois dans l'année, soit plus de 50 % de foyers de Colmar agglomération.

CONSIGNES BARRIÈRES
Veuillez respecter les gestes barrières



Face à chaque bennes de dépôt
attendre son tour dans la voiture

○ Tri des emballages

Le réseau de conteneurs est constitué de 300 sites, dont 251 enfouis, soit 86 % du réseau. Ces sites représentent 975 conteneurs sur toute l'agglomération, dont 838 enterrés. A cela il faut rajouter 199 conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères.

Un programme d'enfouissement de conteneurs de collecte sélective a été réalisé courant 2020, 11 chantiers ont eu lieu dans l'agglomération :

- à Andolsheim : rue de l'Eglise, rue des Hirondelles, rue de la Digue, rue du Tilleul et rue du Morvan
- à Colmar : rue Wimpfeling et rue Preiss / Taillandiers
- à Horbourg-Wihr : rue des Pommiers et rue Kastler
- à Sundhoffen : rue des Alpes
- à Turckheim : route Romaine square Martens

Malgré le contexte particulier de l'année 2020, une continuité sans aucune interruption des tournées de collecte des points tri a été assurée, les tonnages collectés dans les conteneurs sont restés élevés. Les quantités de verre collecté ont même augmentées de 1,7%. Ces résultats restent le fruit d'un grand travail de communication.

Par ailleurs, la collecte des emballages a augmenté de 15 à 20% dans les secteurs convertis à la collecte des bio-déchets. La diffusion dans la population de ce nouveau geste de tri permet donc de stimuler la collecte des emballages.

Ainsi, l'opération Ecol'O Tri connaît un succès constant. L'ensemble des établissements scolaires de l'agglomération y participe (plus de 80 établissements) en accueillant des intervenants pour des opérations de sensibilisation au tri et collecte des papiers usagés sur l'ensemble de l'année scolaire. En 2020, plus de 80 animations ont été réalisées en classes par divers intervenants (Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est, Observatoire de la Nature, Ba Banga NYECK

par l'intermédiaire de l'association Paroles Balafons) pour un total de plus de 2 000 enfants sensibilisés.

L'année 2020 restera marquée par la densification du réseau dans les 20 communes de l'agglomération ainsi que par la poursuite du programme d'équipement en pied d'immeuble avec les bailleurs sociaux : Pôle Habitat (Cité Turenne à Turckheim), Centre-Alsace Habitat (rue Acker à Wintzenheim - Logelbach) et Habitats de Haute-Alsace (rue Acker à Wintzenheim - Logelbach).

En 2020, l'expérimentation sur la collecte de tous les emballages s'est poursuivie sur 4 secteurs de l'agglomération (rue Schlessler, rue d'Amsterdam et quartier de la Soie à Colmar ainsi que la commune de Herrlisheim).

Les premiers résultats sont encourageants et le bilan final de l'opération sera rendu courant 2021 et déterminera la poursuite ou non de cette collecte spécifique à l'ensemble du territoire.



975

CONTENEURS SUR TOUTE
L'AGGLOMÉRATION



86 %

DU RÉSEAU
EST EN CONTENEURS
ENTERRÉS



+1,7%

DE VERRE COLLECTÉ SUR
L'ENSEMBLE DE L'AGGLOMÉ-
RATION ENTRE 2019 ET 2020

○ Les poules

Fin 2020 c'est un peu plus de 2000 poules au total qui avaient été distribuées à près de 800 foyers. Au regard des demandes en cours, ce chiffre devrait atteindre un total d'au moins 2600 poules fin 2021.

Cette opération permet de valoriser des pratiques traditionnelles d'économie circulaire toujours en usage notamment dans les villages, et à des néophytes de les découvrir et de les mettre en pratique. Quant au volume de biodéchets détournés de la collecte, il est estimé actuellement à environ 90 tonnes/an. Deux poules consomment en effet environ 50 kg de déchets alimentaires/an, ce qui correspond à la production annuelle de biodéchets d'un foyer de 2 personnes.

90 tonnes
DE BIODÉCHETS
CONSOMMÉES PAR LES POULES
DISTRIBUÉES AUX FOYERS
COLMARIENS
Estimation sur un an



○ Ateliers zéro déchet

Depuis le lancement du programme en juillet 2018, 147 ateliers et 4 conférences, gratuits et ouverts à tous les habitants de l'agglomération, ont été organisés : 24 séances en 2018 ; 63 en 2019 ; 64 en 2020 (au lieu des 80 prévus, le recours à la visioconférence pour les sujets qui s'y prêtent ayant – malgré le contexte sanitaire – permis de réaliser 80 % du calendrier initial).

Ces ateliers ont déjà touché un peu plus de 730 personnes. De nombreux usagers se construisent un « parcours de formation zéro déchet » en assistant à plusieurs, voire à la totalité des ateliers proposés. Plus du quart des participants a à son actif un minimum de 4 ateliers différents, cette proportion étant en constante augmentation

64
ATELIERS EN 2019

730
PARTICIPANTS



CADRE DE VIE

1. POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une compétence obligatoire, confiée à Colmar agglomération depuis 2014. Il s'agit d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers prioritaires, visant à améliorer les conditions de vie des habitants.

La politique de la ville s'appuie sur un document cadre partenarial : le contrat de ville. Elle concerne deux quartiers de Colmar : le quartier Europe-Schweitzer et le quartier Bel'Air-Florimont.

Annexées au contrat de Ville, deux conventions de renouvellement urbain ont été signées, portant chacune sur un des deux quartiers prioritaires. Ainsi, le quartier Europe-Schweitzer a pu bénéficier d'un investissement de près de 126 millions d'euros. Dans la continuité, la convention de renouvellement urbain de 2018 permet de mobiliser 30,7 millions d'euros pour le quartier Bel'Air-Florimont.

De par ses compétences, Colmar agglomération assure la gouvernance du contrat de Ville et des deux programmes de renouvellement urbain.

Mais Colmar agglomération participe également directement au soutien d'actions en faveur du mieux vivre-ensemble, à travers le Ville vie vacances (VVV). Ce dispositif, piloté par la Préfecture du Haut-Rhin, œuvre pour la prévention de la délinquance et la protection de l'enfance et de la jeunesse. Il s'adresse aux enfants et aux adolescents, âgés entre 11 et 18 ans, avec un quota minimum de 50 % de filles, leur permettant de bénéficier d'actions à caractère ludique ou sportif, vecteur de valeurs.

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, le nombre de projets réalisés dans le cadre du dispositif VVV est en baisse par rapport aux années précédentes. **40 jeunes** ont bénéficié des actions Ville-vie-vacances. Colmar agglomération a participé financièrement à ces projets à hauteur de **5 270€**.

40 JEUNES

ONT BÉNÉFICIÉ DES ACTIONS
VILLE-VIE-VACANCES

5 270€

PARTICIPATION DE C.A
À CES PROJETS

○ Méditation sociale et urbaine

Depuis septembre 2019, Colmar agglomération a embauché, dans le cadre du dispositif Adulte-Relais deux médiateurs, travaillant au quotidien dans les deux quartiers prioritaires. Leurs missions principales sont d'informer et d'accompagner les habitants dans leurs démarches et d'aider à la résolution des conflits de la vie quotidienne, par la médiation et le dialogue, participant ainsi au renforcement du lien social.

Leur présence active dans l'espace public en fait des acteurs du quotidien de plus en plus reconnus par les habitants.

○ Animations été 2020

Le nombre de stages proposés par les partenaires associatifs durant les congés d'été 2020, à savoir 279, a été réduit en raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19.

Le nombre de stages proposés par les partenaires associatifs durant les congés d'été 2020, à savoir 279, a été réduit en raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19.

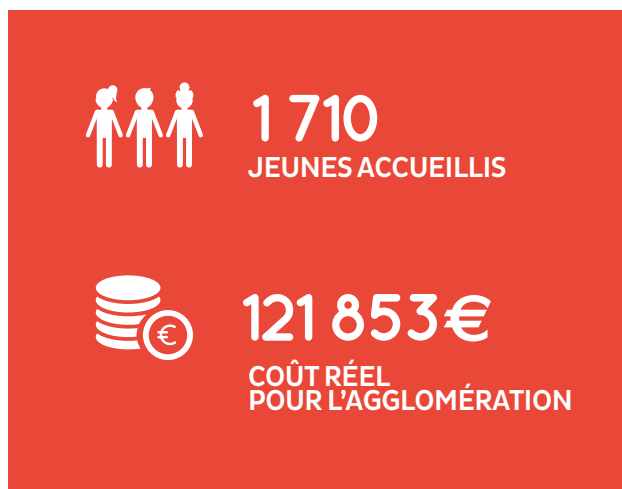
Le taux d'occupation des stages, en revanche, a augmenté de 9 % et est passé de 74, 64 % en 2019 à 83, 64 % en 2020. Beaucoup de stages organisés étaient complets !

Cela correspond à 3 439 places de stages occupées (5 334 en 2019) à rapporter aux 4 111 places de stages disponibles (7 145 en 2019).

Sur les 1710 jeunes (2 489 en 2019), 1 625 (2 346 en 2019) sont originaires de Colmar agglomération, représentant ainsi 95, 03 % (94, 25 % en 2019) des participants. Ils ont occupé 3 301 places de stages.

Aucune animation, dite « ouverte », n'a été proposée durant les congés d'été.

Le budget d'exploitation 2020 a été équilibré à 297 908, 05 € (370 816, 87 € en 2019), avec une participation financière des familles de 173 921 € (263 202, 50 € en 2019), entièrement réaffectée aux associations organisatrices, et un effort réel de Colmar agglomération à hauteur de 121 853, 45 € (102 875, 57 € en 2019).





2020
73 977
entrées
=
256 482€
de recettes

2. LA BASE NAUTIQUE COLMAR-HOUSSEN

Ouverte au public depuis 2009, la base nautique accueille de nombreux baigneurs, généralement de juin à août. Au regard des conditions météorologiques particulièrement favorables, et malgré la crise sanitaire l'été 2020 a enregistré la meilleure affluence depuis 2009 (73 977 entrées, contre 50 098 en 2019).

Ainsi, en 12 ans, plus de 550 000 usagers ont profité de la plage de sable fin de 380 mètres de long et de la baignade surveillée. Il est à noter qu'en 2020, la base nautique a joué les prolongations, les samedis, dimanches et mercredis après-midi de septembre.

○ La base nautique de Colmar-Houssen offre 2 espaces nautiques surveillés :

1 snack-bar, des sanitaires, 1 poste de secours, 1 aire de jeux pour les 2 - 6 ans ainsi qu'une table de ping-pong et un parc ombragé aménagé avec le village des huttes, la colline des glissades, 1 espace fitness, des tables de pique-nique, 1 bateau échoué,...

Placé entre la plage et le parc ombragé, l'espace sportif est composé d'1 terrain de beach soccer, de 2 terrains de beach volley et de 2 terrains dédiés à la pétanque.

○ Contrôle de l'Agence régionale de la santé (ARS)

Un prélèvement hebdomadaire est fait tout au long de la saison d'ouverture de la base nautique et aucune remarque n'a été formulée par l'ARS, jusqu'à présent. Le site conserve ainsi une qualification de l'eau particulièrement bonne.

○ Les chiffres

	ENTRÉES	RECETTES
2020	73 977	256 482 €
2019	50 098	181 410 €
2018	60 093	218 646 €
2017	44 553	164 494 €
2016	44 435	154 081 €
2015	45 605	148 670 €
2014	28 958	110 195 €
2013	52 601	175 743 €



3. CAMPINGS

Les campings de Horbourg-Wihr et de Turckheim ont fait l'objet d'une délégation de service public en 2013 réalisant ainsi en 2020 leur 8^e année d'exploitation. Les délégataires des campings enregistrent de bons résultats sur la saison 2019, en augmentation par rapport aux années précédentes.

Ils ont poursuivi leur programme d'investissements, améliorant ainsi la qualité des aménagements et des équipements, afin de répondre aux attentes de la clientèle.

○ Camping de Horbourg-Wihr

- **Chiffre d'affaires réalisé** : 613 410 € HT
- **Nombre de nuitées** : 35 331
- **Investissements** : 54 894 € HT (rénovation d'un sanitaire, aménagements externes et équipements)

○ Camping de Turckheim

- **Chiffre d'affaires réalisé** : 184 479 € HT
- **Nombre de nuitées** : 14 169
- **Investissements** : 59 952 € (clotûre, terrasses des chambres stop étape)



4. AIRES D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS NOMADES

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Haut-Rhin (SDAGDV) 2013-2018 prévoit la réalisation d'une aire de grand passage sur le nord du Département du Haut-Rhin. Le site se situe sur le ban communal de la Ville de Colmar, au lieu-dit de la SEMM. Les procédures sont toujours en cours pour obtenir les autorisations administratives permettant d'engager au plus tôt les travaux sur ce site.

Concernant les aires d'accueil des gens du voyage, le taux d'occupation du site de Colmar-Katzenwangpfad est stable avec environ 55 % d'occupation. Le taux d'occupation de l'aire de Horbourg-Wihr- Stierhurst est quant à lui de l'ordre de 77 %.

Les tarifs applicables aux aires ont été actualisés ainsi que les règlements intérieurs des deux aires de l'agglomération colmarienne.

La gestion des aires d'accueil de l'agglomération a été maintenue durant les confinements et des préconisations relatives à l'accueil et au départ des résidents ont été affichées sur les aires.

En 2020, la Préfecture n'a pas réquisitionné de terrain de grands passages pour l'accueil de missions évangéliques estivales sur le périmètre de Colmar agglomération.

5. FOURRIÈRES

○ Fourrière animale

En 2020, 1219 animaux ont été capturés dans le périmètre communautaire, contre 1029 en 2019.

Des travaux ont été engagés cette année afin d'optimiser et d'améliorer le travail de l'association. En effet, l'association recueille plus de 700 chats annuellement. Ainsi, pour rationaliser l'espace dédié aux chats, la SPA a proposé de transformer un local existant en chatterie (création d'une fenêtre) et d'implanter deux conteneurs sur le terrain. Les conteneurs servent d'atelier pour l'un et de chatterie pour chatons pour le second. Colmar agglomération a versé une subvention d'investissement d'un montant de 17 300 € pour l'installation des deux conteneurs et la transformation du local.

De plus, la participation financière de Colmar agglomération pour la gestion de la fourrière et les captures d'animaux a été actualisée, elle passe à 92 753 € contre 74 760 € en 2019 (le montant est lié au nombre d'habitants).

○ Fourrière automobile

En 2020, en raison des conditions sanitaires ayant entraîné un confinement total plusieurs semaines de l'année, 765 véhicules ont été placés en fourrière, soit une baisse d'activité de 32,7% par rapport à l'année précédente.



1219
ANIMAUX CAPTURÉS



765
VÉHICULES MIS EN FOURRIÈRE

RESSOURCES

1. SIG-Topo

○ Référentiel cartographique

Le Système d'Information Géographique de Colmar agglomération a pour mission l'administration d'un référentiel cartographique communautaire et la gestion organisée et centralisée de données géolocalisées.

Le SIG permet également de mieux appréhender le territoire, de partager les informations et d'améliorer l'efficacité des services publics. C'est un catalyseur de données géolocalisées au profit de l'ensemble des acteurs publics. Dans une démarche de mutualisation, Colmar agglomération coordonne la constitution d'un plan topographique de référence qui doit servir de multiples usages (études de projets, positionnement des réseaux, gestion de l'espace urbain...)

○ Réalisations SIG

- Intégration des premières données d'éclairage public des communes dans le Sig
- 240 extractions de données topo et Sig pour des études et projets
- Création d'un nouveau plan de ville
- Intégration des mises à jour des documents d'urbanisme dans le système d'information
- Expérimentation d'un outil d'assistance aux réponses au DT/Dict dans les communes

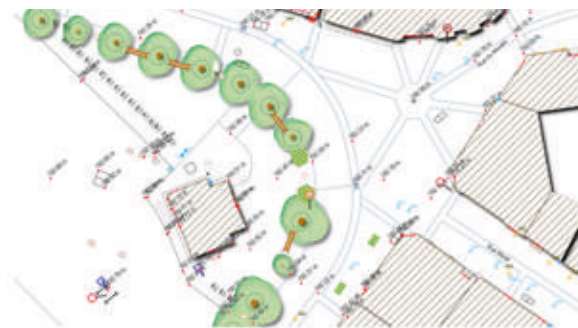
○ Réalisations Topo

- Réalisation de 12 Procès Verbaux d'Arpentage
- Réalisation du référentiel topo sur Sainte-Croix-en-Plaine
- Mise à jour de plans topographiques sur 16 km de voirie

○ Référentiel topographique

Colmar agglomération s'est positionnée en tant qu'Autorité Publique Locale compétente pour porter ce projet qui devrait s'achever, avec un an d'avance, en 2022 avec un pic de production en 2021.

Il permettra à Colmar agglomération et l'ensemble des intervenants du domaine public (notamment les concessionnaires de réseaux) de disposer d'un fond de plan commun très précis, exhaustif et à jour.

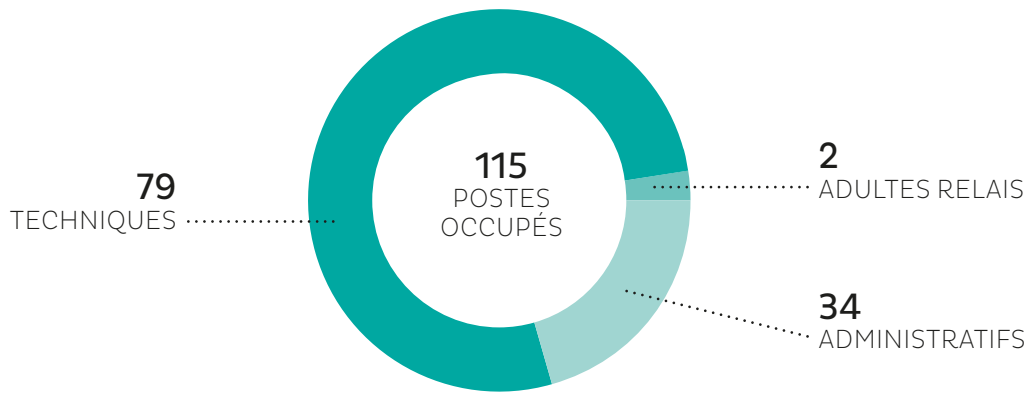


○ En projet pour 2021

- Finalisation des référentiels topo sur Herrlisheim-près-Colmar, Wintzenheim, Wettolsheim, Horbourg-Wihr, Turckheim, Houssen, Zimmerbach, Walbach
- Déploiement d'un outil d'assistance aux réponses au DT/Dict dans les communes
- Coordination d'un projet de détection des réseaux d'éclairage public dans 5 communes
- Déploiement d'un outil automatisé d'instruction des Certificats d'Urbanisme avec dépôt des demandes en ligne.
- Mise en place d'une nouveau serveur cartographique

2. Ressources humaines

EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2020
135 POSTES



DÉPARTS



RETRAITÉS



MUTATIONS



DÉMISSIONS



FIN DE CONTRAT



LICENCIEMENT

RECRUTEMENTS



SERVICE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



DIRECTION DU CADRE
DE VIS



SIG TOPO



ADMINISTRATION GÉNÉRALE



APPLICATION DU DROIT
DES SOLS



EAUX
ET ASSAINISSEMENT



ESPACE INFO ÉNERGIE

3. Ressources financières

○ Ressources financières

À la différence des communes-membres qui ont été fortement impactées par la pandémie, notamment par la chute de leurs produits des services et activités, Colmar agglomération, comme toute intercommunalité, sera davantage touchée en 2021 du fait de ses compétences et de la structuration de ses dépenses et recettes.

Si l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dégage un résultat et un autofinancement pour l'instant satisfaisants en 2020, mais sans grande visibilité à court terme, force est de constater quelques évolutions notables qui ont commencé à se faire sentir du fait de la crise sanitaire et des confinements : la baisse des dépenses réelles de fonctionnement en est le 1^{er} effet. Mais elle annonce parallèlement un infléchissement du dynamisme de la fiscalité professionnelle dès 2021 sur lequel Colmar agglomération a pu encore compter en 2020.

Colmar agglomération a financé des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, telles qu'une participation à l'opération d'achat d'un masque pour chaque Haut-Rhinois (53 K€), mais aussi des dépenses liées au développement de ses équipements et activités (base nautique notamment). Les dépenses de personnel baissent de 5,10%. C'est certes le fruit d'une politique organisationnelle efficace, mais aussi les conséquences de la crise sanitaire qui a rendu complexe la procédure de recrutement. Cependant, les principales dépenses de fonctionnement (68%) concernent le soutien aux communes-membres (68%) constitué de l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire pour un montant total de 29,3 M€.

○ Impôts et taxes

Les produits fiscaux atteignent 40 635 000 M € en 2020, soit une hausse de 4,23% par rapport à 2019. Ils sont composés principalement de :

- La fiscalité ménages : taxe d'habitation (TH), taxe foncière bâtie (TFB), taxe foncière non bâtie (TFNB), taxe foncière non bâtie additionnelle (TFNBA) ;
- La fiscalité professionnelle ou contribution économique territoriale (CET) : contribution foncière des entreprises (CFE), contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), impôt forfaitaire sur les réseaux (IFER).

○ Le dynamisme des recettes réelles de fonctionnement en 2020

De 2019 à 2020, les recettes réelles de fonctionnement, du budget principal, se sont révélées dynamiques en observant une hausse de 4,45%. Elles atteignent 55 326 000 M € en 2020. Le principal levier de ce dynamisme réside dans les produits fiscaux, sans augmentation des taux d'imposition, tandis que les dotations de l'État continuent de baisser.



+ 4,45 %

**Recette
de fonctionnement
en hausse**

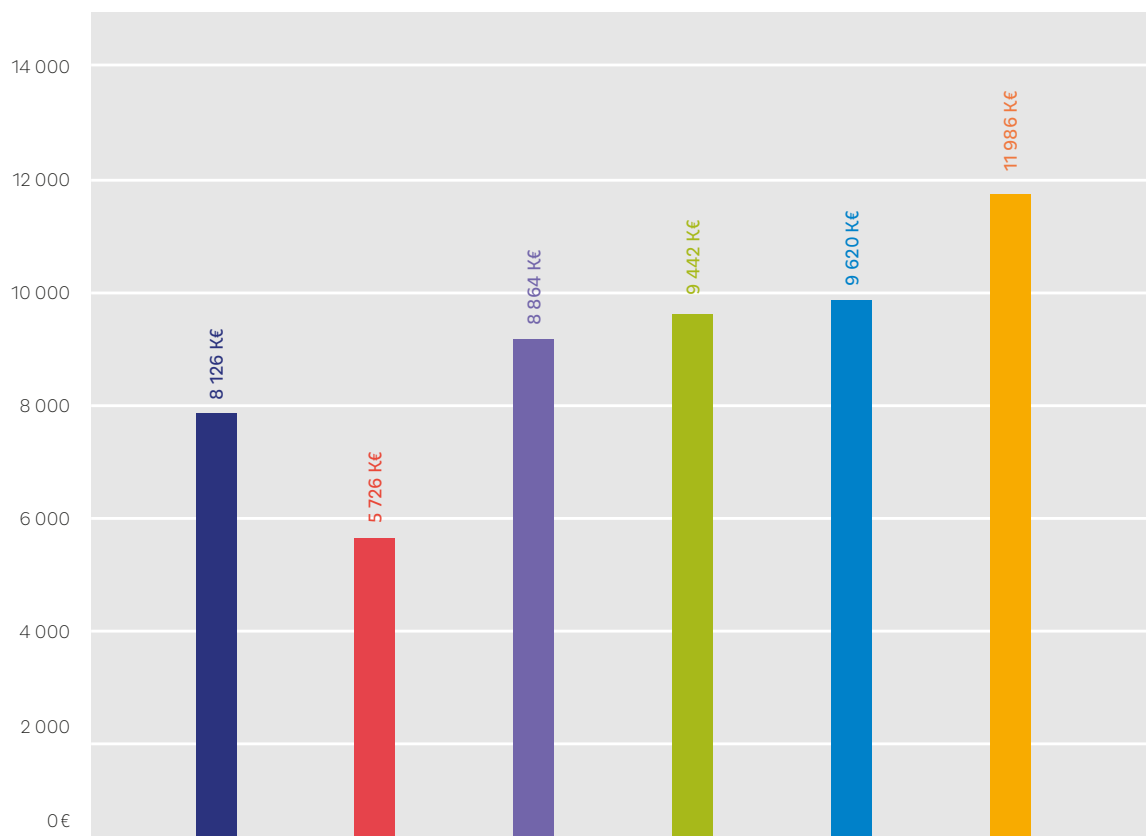


55 326 000 M€

en 2020

○ Un bon niveau de la capacité d'autofinancement en 2020 (CAF)

Colmar agglomération parvient à dégager en 2020 sur son budget principal une CAF brute à 11,9 M € et tous budgets confondus une CAF consolidée à 22,5 M €. Une CAF en hausse en raison du décalage entre l'activité économique et l'assujettissement à l'impôt et de la cession exceptionnelle de terrains des anciens abattoirs.



○ Une intercommunalité faiblement endettée

Forte d'un autofinancement et de ressources propres solides, Colmar agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2020. Elle s'est donc désendettée 562 K €

DETTE	4 112 K €
CAPITAL REMBOURSÉ EN 2020	562 K €
INTÉRÊTS RÉGLÉS EN 2020	91 K €
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (SEUIL D'ALERTE > 12 ANS)	2 MOIS
PART DE DETTE CLASSÉE 1A CHARTE GISSLER	90,64%
TAUX MOYEN	1,97%
DURÉE DE VIE MOYENNE	5 ANS ET 11 MOIS

○ Le bon niveau des dépenses d'équipement

En ayant dégagé des marges de manœuvre satisfaisantes pour investir, l'exercice 2020 a vu, malgré la crise sanitaire, se poursuivre des projets structurants pour Colmar agglomération à hauteur de 13,3 M € tous budgets confondus.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AUX COMMUNES-MEMBRES	1 M €
EAU ET ASSAINISSEMENT	7 M €
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2,3 M €
GESTION DES DÉCHETS	1,6 M €
BASE NAUTIQUE	0,5 M €
INFORMATIQUE/SIG	0,5 M €
AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	0,4 M €

3

TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME

LE PRÉSIDENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION



Éric STRAUMANN
Président de Colmar agglomération
Maire de Colmar

LES VICE-PRÉSIDENTS



Lucien MULLER

1^{er} Vice-Président

en charge du développement économique, de l'attractivité du territoire et des relations avec les agences de développement économique régionale et départementale



Serge NICOLE

2^e Vice-Président

en charge de l'administration générale (notamment les affaires juridiques, les assurances, l'informatique), les ressources humaines, la représentation de Colmar agglomération aux instances paritaires du personnel et de la présidence de la commission consultative des services publics Locaux



Denise STOECKLÉ

3^e Vice-Présidente

en charge de l'environnement, de l'énergie, des milieux naturels et de l'Observatoire de la nature



Marie-Laure Stoffel

4^e Vice-Président

en charge de la base nautique de Colmar-Houssen, de la fourrière automobile et des gens du voyage



Christian REBERT

5^e Vice-Président

en charge des finances et des budgets, de la présidence de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de la commission intercommunales des impôts directs (CIID) et de la mutualisation des services



Isabelle FUHRMANN

6^e Vice-Présidente

en charge de la politique de la Ville et la prévention de la délinquance et de l'enseignement supérieur



Benoît SCHLUSSEL

7^e Vice-Président

en charge de la coordination en matière d'eau potable et d'eaux pluviales, de l'assainissement collectif et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



Thierry STOEBNER

8^e Vice-Président

en charge du plan de déplacement urbain et de la voirie des zones d'activités



Alain RAMDANI

9^e Vice-Président

en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du programme local de l'habitat (PLH)



Daniel BERNARD

10^e Vice-Président

en charge de l'entretien du patrimoine immobilier



Tristan DENÉCHAUD

11^e Vice-Président

en charge des transports urbains et de l'intermodalité en vue de l'homogénéisation des transports urbains avec les partenaires régionaux et départementaux

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



COLMAR
Flavien ANCELY



COLMAR
Rémy ANGST



COLMAR
Sybille BERTHET



COLMAR
Laurent DENZER-FIGUE



COLMAR
Frédéric HILBERT



COLMAR
Nadia HOOG



COLMAR
Fabienne HOUBRE



COLMAR
Catherine HUTSCHKA



COLMAR
Patricia KELLER



COLMAR
François LENTZ



COLMAR
Éric LOESCH



COLMAR
Claudine MATHIS



COLMAR
Christian MEISTERMANN



COLMAR
Barbaros MUTLU



COLMAR
Manurêva PELLETIER



COLMAR
Sylvie PÉPIN-FOUINAT



COLMAR
Nathalie PRUNIER



COLMAR
Aurore REINBOLD



COLMAR
Pascal SALA



COLMAR
Olivier SCHERBERICH

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (suite)



COLMAR
**Michèle SENGELÉN
CHIODETTI**



COLMAR
Véronique SPINDLER



COLMAR
Michel SPITZ



COLMAR
Oussama TIKRADI



COLMAR
**Odile UHLRICH-
MALLET**



COLMAR
Olivier ZINCK



BISCHWIHR
**Marie-Joseph
HELMINGER**



FORTSCHWIHR
Christian VOLTZ



HERRLISHEIM-PRÈS
-COLMAR
**Laurent
WINKELMULLER**



HORBOURG-WIHR
Daniel BOEGLER



HORBOURG-WIHR
Christian DIETSCH



HORBOURG-WIHR
Laurence KAEHLIN



INGERSHEIM
**Jean-Marc
BETTINGER**



INGERSHEIM
Patricia MIGLIACCIO



JESBSHEIM
Joël HENNY



MUNTZENHEIM
Marc BOUCHÉ



PORTE DU RIED
Christian DURR



SAINTE-CROIX-EN-
PLAINE
Mario ACKERMANN



SAINTE-CROIX-EN-
PLAINE
Séverine GODDE



SUNDHOFFEN
Jean-Marc SCHULLER



TURCKHEIM
Daniell RUBRECHT



WALBACH
Philippe BETTER



WICKERSCHWIR
Danièle UTARD



WINTZENHEIM
Denis ARNDT



WINTZENHEIM
**Claude KLINGER-
ZIND**



WINTZENHEIM
**Dominique
SCHAFFHAUSER**



WINTZENHEIM
Lucette SPINHIRNY



ZIMMERBACH
Jacques MULLER

ORGANIGRAMME COMMUN

Ville de Colmar & Colmar Agglomération



**MAIRE/
PRÉSIDENT**
Éric Straumann

2 **SECRETARIAT DU MAIRE / PRÉSIDENT
ET DES ADJOINTS**

DIRECTION GÉNÉRALE

- 1** Robin Koenig - DGS
- 2** Franck Berger - DGAS
- 3** Pierre Rivet - DGST
- 4** Jean-Luc Delacote - DGAS
- 5** Jérôme Entressangle - DGAR
- 6** Emmanuel Piernot - DGAS

4 **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

1 **ACTION CŒUR DE VILLE**

**PÔLE SÉCURITÉ, COMMUNICATION
ET RELATIONS PUBLIQUES**

PÔLE RESSOURCES

PÔLE ATTRACTIVITÉ

2 **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
DE LA PRÉVENTION ET
DE LA CITOYENNETÉ**
Farid Ahmed-Colle

Service police municipale - **David Hestin**

Bureau Information Jeunesse

Conseil municipal junior

2 **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**
Sylvie Maurutto

2 Service relations publiques - **Yoann Ruh**

5 **DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**
Estelle Robert-Munsch

Service du personnel - **Elisabeth Meyer**

5 **DIRECTION DU BUDGET ET
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**

Service finances ville - **Bruno Meyer**

Service finances CA

1 **DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES, JURIDIQUES ET DE
LA COMMANDE PUBLIQUE**
Alain Kunegel

Service juridique - **Alain Kunegel**

Service population - **Nathalie Haumesser**

Service commande publique - **Pascal Raebisch**

5 **DIRECTION DES
SYSTÈMES D'INFORMATION**
Franck Lefèvre

5 Service informatique - **Awatif Prevost**

5 Service SIG - Topographie - **Jérôme Staub**

6 **DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE, DE LA MOBILITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT**
Emmanuel Piernot

Service aménagement du territoire
Peggy Killian

Service développement économique
Didier Guillot

4 **DIRECTION DU TOURISME, DES
COMMERCE ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES**
Hélène Berthomieu

Ville de Colmar

Service commun ou mis à disposition
Ville de Colmar / Colmar Agglomération

Colmar Agglomération



À compter du 1^{er} mars 2021



32 cours Sainte-Anne
68000 Colmar

03 69 99 55 55
contact@agglo-colmar.fr

www.agglo-colmar.fr

